

**Compte rendu
DU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 juillet 2017
à 19 heures**

Président : Gérard DELILLE

Présents: Daniel BOCK - Dominique BRIET - Jean-Pierre BRION - Gérard CAMUS - Nadine CHAMYK - Patricia DEVILLEZ - Christine GABUET - Ludovic GATOUILLAT - Sylvain GUEDRA (arrivé à 19h45) - Stéphane RACOT - Christiane TAPIN - André TRUFFAUT - Dominique VALASKA - Florence WEIDMAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé:

M. Philippe FROGER ayant donné pouvoir à M. Gérard CAMUS
Mme Michèle MINIER ayant donné pouvoir à Mme Christine GABUET
Mme Sandrine COTTRET

Secrétaire de séance : Madame Marlène BONFANTI

Nombre de conseillers :	En exercice	19
	Présents	16
	Votants	18

Date convocation : 06-07-2017

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

ACHAT DE PARCELLES AU PLACEAU (emplacement réservé N°2 + parcelles AX 260 ET 261 en partie)

REMBOURSEMENT DE FRAIS, FETE SAINT MEDARD

INDEMNITES AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC- ANNEE 2016 -

RAPPORTS ANNUELS

- Assainissement
- Eau potable

JUGEMENT DU TRIBUNAL D'INSTANCE D'AUXERRE (commune/ locataire logement communal)

FOYER COMMUNAL : Modification de la demande de subvention

POINT SUR LES TRAVAUX

COMMUNICATIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES.

1°) ACHAT DE PARCELLES AU PLACEAU (emplacement réservé N°2 + parcelles AX 260 ET 261 en partie)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des correspondances émanant des consorts ROUSSEAU (familles CHANUT, LECOEUR, ROUSSEAU : 11 indivisaires) et consorts ROUGEGREZ, par lesquelles les propriétaires proposent à la vente les parcelles suivantes :

- Consorts ROUSSEAU : pour la parcelle AX 261, partie située en zone 2AU d'une superficie de 1 240 m2 environ.

- Consorts ROUGEGREZ : pour l'emplacement réservé N°2 d'une superficie de 320 m2 environ, et la parcelle AX 260 pour la partie située en zone 2AU d'une superficie de 1 280 m2 environ. Les superficies exactes seront définies selon le plan de bornage établi par un géomètre.

Le Conseil Municipal

* après avoir entendu les explications du Maire

* après en avoir délibéré,

DECIDE

• L'achat de la parcelle AX 261 pour sa partie située en zone 2AU appartenant aux consorts ROUSSEAU au prix de 3 500€ l'hectare.

* L'achat de la parcelle AX 260 pour sa partie située en zone 2AU appartenant aux consorts ROUGEGREZ au prix de 3 500€ l'hectare.

* L'achat de l'emplacement réservé appartenant aux consorts ROUGEGREZ au prix de 3.50€ le m2.

AUTORISE

Les vendeurs à viabiliser et à rendre accessibles les parties des parcelles AX 260 et AX 261 situées en zone UA, qui restent leur propriété, en passant par l'emplacement réservé N°2, selon les conditions suivantes :

* le passage des réseaux est autorisé.

* l'accès aux parcelles AX 260 et AX 261 est autorisé provisoirement, le temps des travaux.

* les frais engagés pour cette viabilisation et cette accessibilité restent à la charge des consorts ROUSSEAU et ROUGEGREZ.

Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Pierre BRION, adjoint à l'urbanisme, à signer tout document et tout acte se rapportant à ce dossier.

2°) REMBOURSEMENT DE FRAIS, FETE SAINT MEDARD

Madame Marlène BONFANTI, conseillère déléguée, informe le conseil que l'association « CHARBUY LOISIRS » a engagé des frais pour la fête communale « Saint Médard ».

Le Conseil Municipal,

• Après avoir entendu les explications de Madame Marlène BONFANTI,

• Considérant la facture établie en raison des frais engagés pour l'organisation de la Saint Médard, d'un montant de 154.41euros,

DECIDE

De rembourser à l'association « Charbuy Loisirs » la somme de 154.41 euros.

3°) INDEMNITES AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC - ANNEE 2016 -

Le Conseil Municipal

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

* de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et

d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

* d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 70%.

(12 voix pour 70% et 5 voix pour 50% - C.GABUET, G.CAMUS (chacun 2 votes) et L. GATOUILLAT)

* que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Patricia NIGAGLIONI, pour l'exercice 2016.

* de lui accorder également pour cette même période, l'indemnité de confection des documents budgétaires.

4°) RAPPORTS ANNUELS

Arrivée de monsieur Sylvain GUEDRA

- Assainissement

En application de la Loi n° 95-101 du 02 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente le rapport annuel de l'année 2016 sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications du Maire ;
- après en avoir délibéré,

DECIDE

De donner un avis favorable au document présenté.

- Eau potable

En application de la Loi n° 95-101 du 02 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente le rapport annuel de l'année 2016 du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable sur le prix et la qualité de l'eau potable alimentant les communes de Charbuy et Fleury la vallée

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications du Maire ;
- a pris connaissance du rapport annuel.

5°) JUGEMENT DU TRIBUNAL D'INSTANCE D'AUXERRE (commune/ locataire logement communal)

Monsieur le Maire donne lecture du jugement rendu par le Tribunal d'Instance d'Auxerre en date du 16 juin dernier, lequel condamne Madame Laura GRADELET et Monsieur Sylvain AUCANTE , à payer à la Mairie de Charbuy les sommes suivantes :

* 1 720.73 euros au titre des loyers et charges impayés au 18 juillet 2016 ;

* 800 euros au titre des travaux de réparation ;

* 1 222.32 euros au titre du remplissage de la cuve à gaz ;

* 222.75 euros correspondant à la moitié du coût de l'établissement de l'état des lieux de sortie ;

* 500 euros au titre de l'article 700 du Code de la Procédure Civile.

6°) FOYER COMMUNAL : Modification de la demande de subvention

Monsieur Stéphane RACOT fait part au Conseil Municipal de sa rencontre, le 03 juillet dernier, avec l'architecte, Monsieur BETTE. Le planning du suivi de ce dossier est fixé ainsi :

* Désignation d'un bureau de Contrôle (ERP) (Etablissement Recevant du Public) en juillet.

* Dépôt du dossier de permis de construire le 31 août.

* Communication de l'étude de sol et les diagnostics amiante, plombpour début septembre.

* Finalisation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour le 15 octobre 2017.

* Lancement de l'appel d'offres en novembre.

* Démarrage du chantier en janvier 2018.

Il a également rencontré une personne du SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) et un consultant du bureau d'études AD3conseil le vendredi 07 juillet 2017 à 10 heures au foyer communal.

Il ressort de cette visite que les subventions sur les travaux de rénovation énergétique peuvent être les suivantes:

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) (gérée par la Préfecture de l'Yonne): respect de la réglementation thermique de l'existant.
- EFFILOGIS (programme géré par le Conseil Régional BFC) : Exigence de performance « BBC (Bâtiment Basse Consommation) rénovation ».
- C.E.E. (CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE) : Possible gestion par le SDEY qui propose la mutualisation des CEE des communes de l'Yonne pour bénéficier d'un volume plus grand et d'une meilleure revente.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention DETR a été déposé mais il se doit d'être repris afin de proratiser les coûts en tenant compte uniquement des travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique.

Par contre, les travaux prévus pour le foyer communal ne permettent pas de demander la subvention au titre du programme EFFILOGIS.

Le dossier d'aide au titre des CEE sera constitué avec l'appui du SDEY. Il nous est demandé d'établir un bilan énergétique sur les trois dernières années.

Monsieur Stéphane RACOT sollicitera divers bureaux d'études pour demander les différents diagnostics et études nécessaires au dossier.

Le Conseil Municipal,

* après avoir entendu les explications du Maire,

* après en avoir délibéré,

DECIDE

* de lancer les travaux

CHARGE le Maire

De faire établir les documents préalables au lancement de cette opération (dont consultation des entreprises)

FIXE

Le Plan de financement pour la partie des travaux d'accessibilité et thermiques suivant :

Coût des travaux hors taxes	302 252.00€
Maîtrise d'œuvre	21 589.00€
Bureau de contrôle technique	
Et mission SPS étude des sols	15 115.00€
Matériel de cuisine	13 297.00€
Total hors taxes	352 252.00€
Fonds privés (locations du foyer)	7 655.00€
DETR 80%	275 678.00€

7°) POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire fait part de la fin des travaux :

* au stade de football : Il restera à engazonner.

Madame Christine GABUET demande à connaître le coût final des travaux de réalisation du deuxième terrain de football. Monsieur le Maire répond qu'il sera communiqué.

* de la voirie entre Brécy et Vieux champs : Monsieur Stéphane RACOT demande que les bas-côtés soient comblés par du concassé ou de la terre. Monsieur le Maire souligne qu'il est préférable d'utiliser de la grave émulsion.

8°) COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire donne la parole aux Conseillers pour les questions diverses et reviendra ensuite à la rubrique communications du Maire.

9°) QUESTIONS DIVERSES.

Jean-Pierre BRION

Fait part :

* de la pose du fourreau de la borne électrique devant le foyer communal. Il regrette que les débuts des travaux ne nous aient pas été annoncés.

* de la tournée effectuée avec Monsieur André TRUFFAUT pour demander aux propriétaires la taille d'arbres au Ponceau et à la Charmotière et la remise en état de la toiture en tôles d'un hangar, rue des Vignes Blanches.

* de sa visite aux jardins du Coteau lors d'un contrôle effectué par des agents de la D.D.T. le 29 juin dernier. Il nous est demandé de réaliser un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) pour les 4 derniers logements. Monsieur BRION souhaite étendre cette étude à certains anciens logements en raison de problèmes de condensation évoqués.

Monsieur le Maire revient sur ses communications

Il informe le conseil que la demande de la commune sur la semaine de 4 jours d'école à la rentrée de septembre a été refusée par la directrice d'Académie pour l'année scolaire 2017/2018.

Le conseil d'école maternelle, à l'unanimité, a souhaité ce passage à 4 jours à la rentrée de septembre.

En ce qui concerne l'école élémentaire, malgré le sondage effectué auprès des parents pour cette semaine à quatre jours, lors du conseil d'école exceptionnel du vendredi 16 juin, les cinq représentants des parents d'élèves n'étaient pas unanimes.

Le vote final : 6 contre (5 enseignants + 1 représentant de parents d'élèves),

5 pour (2 représentants de la municipalité + 3 représentants de parents d'élèves)

1 abstention (1 représentant de parents d'élèves)

n'a pas permis de retenir un avis favorable pour l'école élémentaire.

L'avis des deux écoles communales de Charbuy était donc en opposition.

Le Conseil Municipal, après un large échange décide à l'unanimité que les nouvelles activités périscolaires ne seront pas conservées. Le service de la garderie prendra la relève à la sortie des heures d'enseignement. Le mercredi, la cantine sera assurée uniquement pour les enfants qui fréquenteront le Centre de Loisirs.

Madame Nadine CHAMYK souligne qu'en raison du report à septembre 2018 de la scolarité sur 4 jours, les parents et enfants ont une année pour s'y préparer. Monsieur Ludovic GATOUILLAT précise que cette nouvelle organisation devra être établie pour avril 2018, il ne reste donc que 9 mois.

Le Conseil Municipal reprend les questions diverses

Patricia DEVILLEZ

- Souhaite la fin des travaux de l'espace cinéraire.

- Fait part d'un courriel de Monsieur et Madame CASADO, habitants de Vieux-Champs, qui ont subi des nuisances olfactives suite à un dépôt de boues à côté de leur habitation.

- Demande si un courrier a été adressé au Conseil Départemental pour appuyer sa demande de travaux sur la route départementale afin de réduire les nuisances sonores.

- Informe le Conseil que l'école maternelle souhaite que les travaux de clôture de la cour de la maternelle permettent un agrandissement, en intégrant un espace de verdure. Le conseil émet un avis défavorable.

Daniel BOCK

- Fait part du cambriolage de la maison des boulistes dans la nuit du jeudi 06 juillet au vendredi 07 juillet. Ont été dérobés : un ordinateur, une friteuse et une pompe à bière. Le volet roulant a été détérioré.
- Regrette de ne pas avoir été averti pour les travaux réalisés sur la route reliant Brécy à Vieuxchamps car un plateau aurait pu être mis en place au niveau du carrefour avec la rue de la Montagne afin de sécuriser cet endroit dangereux.
- Souligne que les vitres dégradées aux sanitaires de l'école maternelle sont réparées et entreposées à l'atelier municipal. Il reste à les poser. Les deux jeunes ayant commis cet acte de dégradation seront convoqués en mairie avec leurs parents afin que le coût des réparations leur soit communiqué pour remboursement.
- Informe que des travaux ont été réalisés rue des Vignes Blanches, pour éviter à nouveau des inondations lors de gros orages.
- Précise que le camion brûlé au stade de football restera sur le terrain le temps que les assurances gèrent le suivi du dossier.

Nadine CHAMYK

- Souligne l'état déplorable des abords du Pôle Jeunesse et un manque de représentation du site (mégots, rideaux cassés, drap de protection solaire, etc...)
 - Demande à ce qu'un nettoyage régulier des extérieurs soit assuré par le personnel communal et les baies vitrées deux fois par an par une entreprise spécialisée.
- Madame Dominique BRIET précise que lors de périodes très ensoleillées les vitres de la verrière de l'école maternelle sont également obstruées par des tissus.

Patricia DEVILLEZ

- Rappelle que les volets extérieurs du pôle jeunesse n'ont jamais été fonctionnels.
- Monsieur le Maire souligne que les volets qui ont été installés à l'école élémentaire sont efficaces et propose de demander des devis. Il rappelle néanmoins qu'il a signé un devis pour la réfection des rideaux du pôle jeunesse.

Stéphane RACOT

- A constaté que les lumières extérieures du pôle jeunesse restent allumées.
- Informe que les plans de l'agrandissement de la maison des associations sont terminés et que le permis de construire va être déposé lundi prochain. Les travaux pourront débuter fin septembre.

Ludovic GATOUILLAT

- Aurait souhaité être prévenu à l'avance lors des travaux de Vieux Champs afin que les travaux soient étendus jusqu'au carrefour.
- Stéphane RACOT demande que les stops soient matérialisés rapidement.
- Demande la prise d'un arrêté à 70km/heure entre Brécy et Vieux champs et la rénovation de la signalisation.
 - Signale que la grille devant le numéro 25 de la rue des Vignes Blanches est obstruée par de la terre.
 - Préconise un caniveau en traversée de route, dans cette même rue, pour diriger et évacuer les eaux en direction des chemins lors de pluies.
- Monsieur le Maire va faire contrôler le busage dans cette rue par un passage de caméras.
- Souligne que les employés de la voirie ont une formation à Villefargeau lors des préparatifs de la course de fin septembre. Monsieur le Maire précise que ce stage n'aura pas lieu.
 - Propose une solution pour faire ralentir la circulation rue de l'Abreuvoir : effectuer un plateau de manière à surélever le carrefour de la rue de l'Abreuvoir et la rue Sainte Anne.
- Christine GABUET signale que les riverains sont opposés à cette solution et préfère la mise en place de stops.

- Rappelle qu'aucune solution n'a été trouvée concernant les mats des radars pédagogiques non réceptionnés. Monsieur le Maire adressera une lettre recommandée en demandant le remboursement.

Marlène BONFANTI

- Communique le bilan de la fête Saint Médard. La journée a été appréciée et s'est déroulée dans une bonne ambiance. 307 repas ont été servis.

- Fait part :

*d'un stage judo (enfants de 12 à 15 ans) qui se déroule actuellement dans le parc du Rosaire et au gymnase.

* de la festivité « Garçon la Note » qui se déroulera le 10/08 au « Relais de Charbuy ».

- Demande si la Commission Sécurité a pu obtenir une réponse concernant la protection de la trappe de désenfumage et des extincteurs du gymnase.

Ludovic GATOUILLET répond que c'est autorisé. Il suffit de la protéger par des grilles permettant l'accès d'une main.

Daniel BOCK

- S'est rendu à la visite de la caserne des pompiers. Seules 4 communes étaient représentées.

André TRUFFAUT

- Informe ses collègues que l'organisation du repas des Aînés (menu et animation) ainsi que le choix des colis sont arrêtés.

Sylvain GUEDRA

- Souhaite être associé à la commission bâtiments lors de l'extension de la maison des associations.

- Souligne que déjà 70 voitures anciennes sont inscrites pour la manifestation du week-end prochain. Le grand barnum sera monté à cette occasion.

Dominique VALASKA

- Rapporte que le concert organisé par la bibliothèque a réuni une centaine de personnes.

- Demande que le broyage dans la rue des Petits Fossés soit poursuivi d'une dizaine de mètres.

Gérard CAMUS

- Demande une réparation du portillon en bois à l'arrière de la Mairie. Celui-ci ferme difficilement. La réparation n'a pas été efficace.

Christine GABUET

- Demande si les travaux à réaliser au rond-point de Serrig sous le couvert de DOMANYS vont bientôt démarrer et s'il s'agit réellement de logements sociaux.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas prévu dans l'immédiat, et que même les logements pour personnes âgées sont qualifiés de logements sociaux. Il est question de logements intergénérationnels.

Monsieur le Maire communique la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal :

* le 12 septembre

La séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire